

Département de la MARNE
Arrondissement de REIMS
Canton de Fismes Montagne de Reims
COMMUNE DE BRANSCOURT 51140
Tél. 03.26.48.53.97

ARRETE N° 24/12

REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET STATIONNEMENT
RUE DU VIEUX BERGER

Le Maire de la commune de BRANSCOURT,
Vu la loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu la demande faite par l'entreprise MARRON TP REIMS située à Reims - 10 rue de Bétheny, dans le cadre des travaux de réalisation de branchement électrique sur chaussée au 3 bis rue du Vieux Berger,

ARRETE

Article 1 : A partir du 06 Mai 2024 et pour une durée de 15 jours, la circulation et le stationnement sont interdits au droit des travaux. La rue du Vieux Berger sera accessible par la rue de la Place.

Article 2 : L'entreprise MARRON TP REIMS est chargée de la mise en place et du maintien de la signalisation réglementaire nécessaire.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'Entreprise MARRON TP REIMS
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie.
- La Communauté Urbaine du Grand Reims.

Fait à : Branscourt
Le : 22 Avril 2024
Le Maire,
Pierre LHOTTE

